

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 20 juin 2024	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	17 juin 2024	20 juin 2024
Commentaires : La clôture dans le parc des bébés été réparé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de surveillance, le ratio a été vérifié. Il y a eu observation d'un groupe faire une activité dirigée avec des bacs d'eau, un autre groupe joue avec de la pâte à modelé, deux groupes faire des jeux libres et un groupe faire de la peinture sur des grandes affiches en carton.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juin 2024

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juin 2024

Date